



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>

1. Intitulé du projet
Projet d'aménagement d'un parc naturel à Livry-Gargan (93)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique
Nom <input style="width: 300px;" type="text"/> Prénom <input style="width: 300px;" type="text"/>
2.2 Personne morale
Dénomination ou raison sociale <input style="width: 90%; border: 1px solid black;" type="text" value="ENVIRO-CONSEIL ET TRAVAUX (ECT)"/>
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale <input style="width: 90%; border: 1px solid black;" type="text" value="Laurent MOGNO, Président"/>
RCS / SIRET <input style="width: 300px; border: 1px solid black;" type="text" value="3 9 2 2 4 4 9 3 5 0 0 0 2 0"/> Forme juridique <input style="width: 150px; border: 1px solid black;" type="text" value="SAS"/>

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet	
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39.b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha.	Le projet d'aménagement couvre une surface de 6,2 ha. Le projet est aussi soumis à la rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature Loi sur l'Eau - D.

4. Caractéristiques générales du projet
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition
<p>Le projet d'aménagement porté par la société ECT sur la commune de Livry-Gargan concerne la remise en état d'anciennes carrières non sécurisées et dégradées par des déchets variés issus de dépôts sauvages.</p> <p>Les terrains du projet, ayant fait l'objet d'une activité extractive, présentent un risque de sécurité et de stabilité du fait du front de taille existant.</p> <p>Le projet de réaménagement de ce site à l'abandon vise ainsi à évacuer l'ensemble des déchets présents vers des filières adaptées grâce à l'action d'entreprises en insertion, avant de sécuriser le site en le remodelant par apports de matériaux inertes et de le renaturer à travers la restauration d'espaces naturels (végétalisation du site).</p> <p>Les apports représentent un volume de 492 000 m³ de matériaux inertes conformes à l'article R.541-8 du Code de l'environnement. Ce projet porte sur une surface totale de 6,2 ha qui sera remodelée à partir de ces matériaux inertes.</p> <p>Des opérations de déboisement sont prévues mais pas pour des boisements de plus de 30 ans.</p> <p>Ce projet est détaillé dans la note de présentation jointe au présent Cerfa.</p>

4.2 Objectifs du projet

Le projet, qui prévoit un remodelage des terrains par apports de terres inertes, répond à plusieurs objectifs :

- L'évacuation des déchets présents sur le site ;
- La sécurisation de l'ancienne excavation sur le site, qui a généré la présence d'un front de taille très raide dans un état de stabilité limite, afin d'éviter tout glissement de terrain ;
- Le réaménagement de l'ensemble du site avec un modelé adapté, un apport de substrat fertile en surface grâce au réemploi de la matière première végétale présente et la végétalisation complète des terrains avec la création de milieux naturels variés (boisements, zones arbustives, prairies, zone humide) notamment.

Ces objectifs sont détaillés dans la note de présentation jointe au présent Cerfa.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les premiers mois du chantier seront dédiés au nettoyage du site et à la préparation pour les phases d'apports de terres avec :

- Une phase d'évacuation des déchets ;
- Une phase de déboisement ;
- L'aménagement et la sécurisation de l'accès de chantier ;
- La mise en place des installations de chantier pour la réception des terres.

Les 18 mois suivants seront consacrés aux apports de terres inertes (492 000 m³) et au réaménagement du site.

Le réaménagement sera progressif avec, pour chaque zone remblayée, une fertilisation des sols en surface (mise en place d'un substrat fertile à base de compost) et une végétalisation et des plantations dans la foulée.

La gestion du chantier est détaillée dans la note de présentation jointe au présent Cerfa.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les espaces naturels ont été réfléchis et conçus de manière à recréer une diversité de milieux favorables à la biodiversité en cohérence avec le territoire. L'aménagement du site comprend ainsi :

- La réalisation de boisements qui recréeront une continuité verte ;
- La création d'espaces arbustifs et prairies herbacées permettant de diversifier les milieux ;
- La mise en place de lisières arbustives ;
- La création de fossés végétalisés de gestion et d'infiltration des eaux de ruissellement du site et des bassins versants amonts.

Ce réaménagement projeté est détaillé dans la note de présentation jointe au présent Cerfa.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à déclaration Loi sur l'eau au titre de la Loi sur l'Eau pour la Rubrique 2.1.5.0 : Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D) puisque le projet a une emprise de 6,2 ha et des bassins versants amont d'environ 14 ha au total.

Le projet est également soumis, au titre du Code de l'Urbanisme, à Permis d'Aménager pour l'exhaussement du site (sur une surface supérieure à 2 ha et une hauteur supérieure à 2 m).

Ces procédures sont détaillées dans la note de présentation jointe au présent Cerfa.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface aménagée	6,2 ha
dont surface exhaussée	6,2 ha
Volume d'apports de terres inertes	492 000 m ³
Altitude maximale de l'exhaussement	113 m NGF
Hauteur maximale d'exhaussement	28 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Livry-Gargan, lieu-dits
"Parc Georges Pompidou" et "Le
Chatinet"

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 8° 9 2' 6 8 " 46 Lat. 2 ° 5 5' 5 0" 19

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la ZNIEFF I N° 110020463 "Massif de l'Aulnoye et carrières de Vaujors et Livry-Gargan" et dans la ZNIEFF II N°110030015 "Massif de l'Aulnoye, parc de Sevrans et la fosse Maussoin".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un diagnostic zone humide a été réalisé par le bureau d'études BURGEAP et est joint au Cerfa.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Livry-Gargan est concernée par l'arrêté préfectoral 01-3061 du 23 juillet 2001 prescrivant l'élaboration d'un plan de prévention des risques naturels dus au retrait-gonflement des sols argileux, ainsi que par l'arrêté préfectoral 04-6179 du 22 décembre 2004 prescrivant l'élaboration d'un plan de prévention des risques de mouvements de terrain pour les risques de retrait-gonflement d'argiles et les risques d'effondrement lié à la présence d'anciennes carrières ou au phénomène de dissolution naturelle des horizons gypseux. Le PPR est prescrit.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est localisé dans la Zone de Répartition des Eaux de l'ALBIEN.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche, « Sites de Seine-Saint-Denis », est située à 200 m au sud-est du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est situé à 850 m au nord du périmètre du projet. Il s'agit du Parc forestier de Sevran et ses abords.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera, en phase chantier, la suppression de 6,2 ha de boisement. Il impactera plusieurs groupes taxonomiques : avifaune, entomofaune et chiroptères en particulier. Le diagnostic faune-flore réalisé pour le projet est joint.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura pas d'impact sur les sites Natura 2000 situés à distance. Le diagnostic faune-flore joint au présent Cerfa détaille les impacts du projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la suppression temporaire de 6,2 ha de milieux boisés lors du chantier.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit le nettoyage du site avec l'évacuation de l'ensemble des déchets présents sur le site.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier engendrera une augmentation du trafic de poids-lourds avec environ 100 camions par jour pour les apports de matériaux inertes pendant 18 mois. L'itinéraire retenu passe par des axes routiers adaptés et ne traverse aucune zone habitée.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le chantier sera source de bruit lié aux engins de chantier et au trafic de poids-lourds. Du fait de l'isolement du site (éloigné des zones habitées), le projet ne générera pas de nuisances sonores.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet modifiera les bassins versants du site et les écoulements d'eaux météoriques des bassins versants amont. Le projet prévoit des mesures de gestion de ces eaux de ruissellement avec la mise en place de fossés d'infiltration (sans modification des écoulements en aval). L'étude hydraulique est jointe au Cerfa.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déchets présents sur le site seront évacués vers des filières agréées.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A l'issue du réaménagement, le projet, du fait de l'évacuation des déchets et de la renaturation du site, aura un impact positif sur le paysage et le patrimoine.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Des mesures seront mises en œuvre afin de garantir le suivi et la traçabilité des déchets évacués du site en début de chantier. Des mesures de contrôle et de traçabilité seront également mise en œuvre afin de garantir le caractère inerte et l'innocuité des terres qui seront apportées sur le site pour permettre la sécurisation et le remodelage du site. Ces mesures sont détaillées dans la note de présentation jointe au présent Cerfa.

Des mesures seront prises en phase de chantier afin, notamment, de sécuriser l'accès au site (aménagement et signalisation), de garantir la propreté des voiries et de limiter les risques de pollution accidentelle liée au engins.

Des mesures de gestion des eaux de ruissellement seront mises en place, avec la création de fossés d'infiltration des eaux (dimensionnés pour une pluie d'occurrence centennale afin de garantir un impact résiduel positif du projet sur le plan hydraulique. L'étude hydraulique du projet est jointe pour information et détaille ces mesures.

Un diagnostic faune-flore, un diagnostic zone humide et une notice paysagère sont également joints au présent Cerfa.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

[Empty space for auto-evaluation response]

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Concernant l'annexe obligatoire 3, seule la prise d'une photographie de l'environnement proche du site a été possible, car le projet se situant dans un espace urbain dense, le site est masqué par les bâtiments et la vue lointaine n'est pas réalisable.

Des annexes supplémentaires sont également jointes, correspondant au diagnostic faune-flore, à l'étude hydraulique, la notice paysagère et le diagnostic zone humide.

9. Engagement et signature

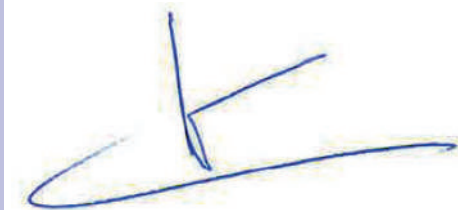
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

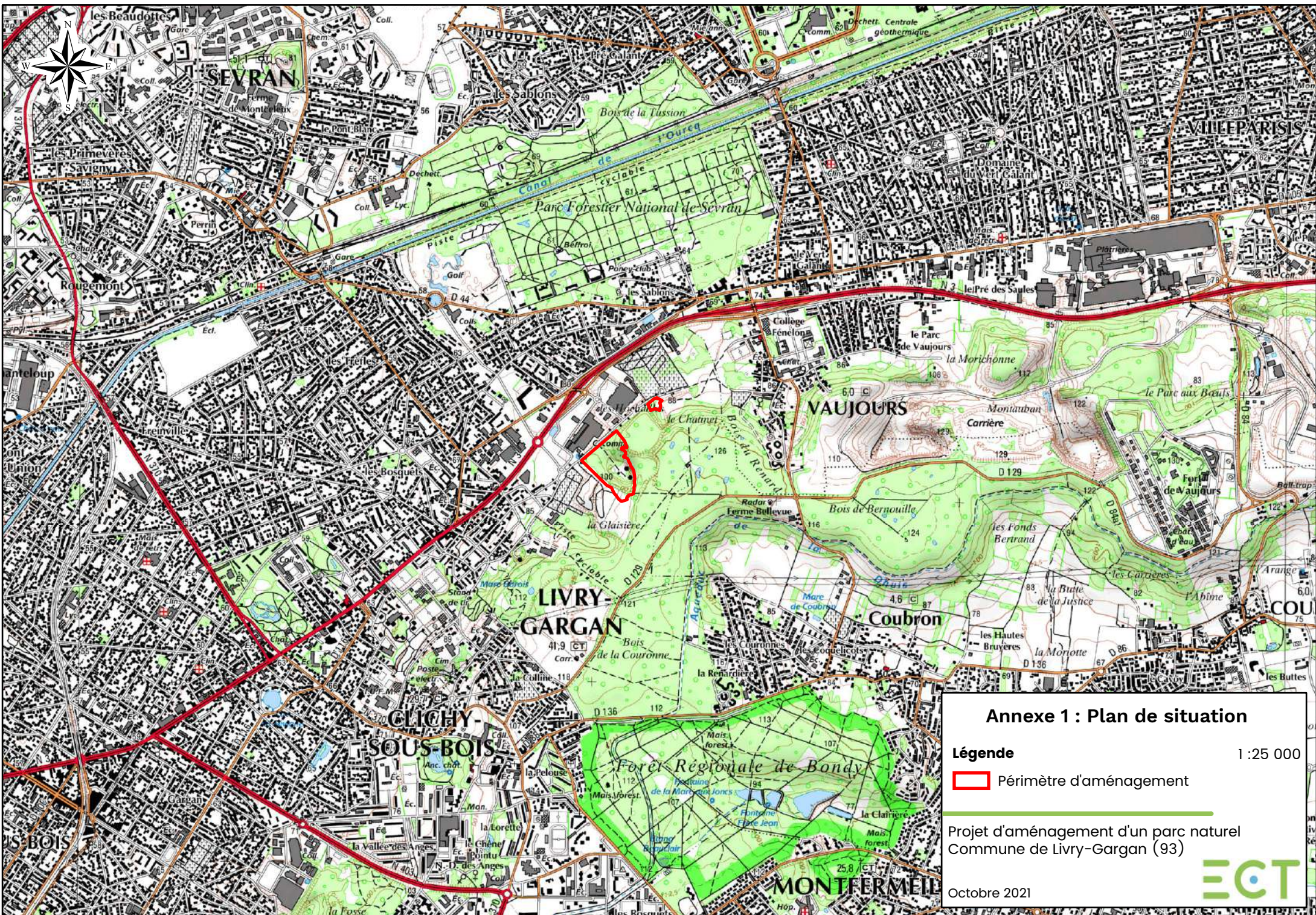


Fait à Villeneuve-sous-Dammartin

le, 11 octobre 2021


Signature





Annexe 1 : Plan de situation

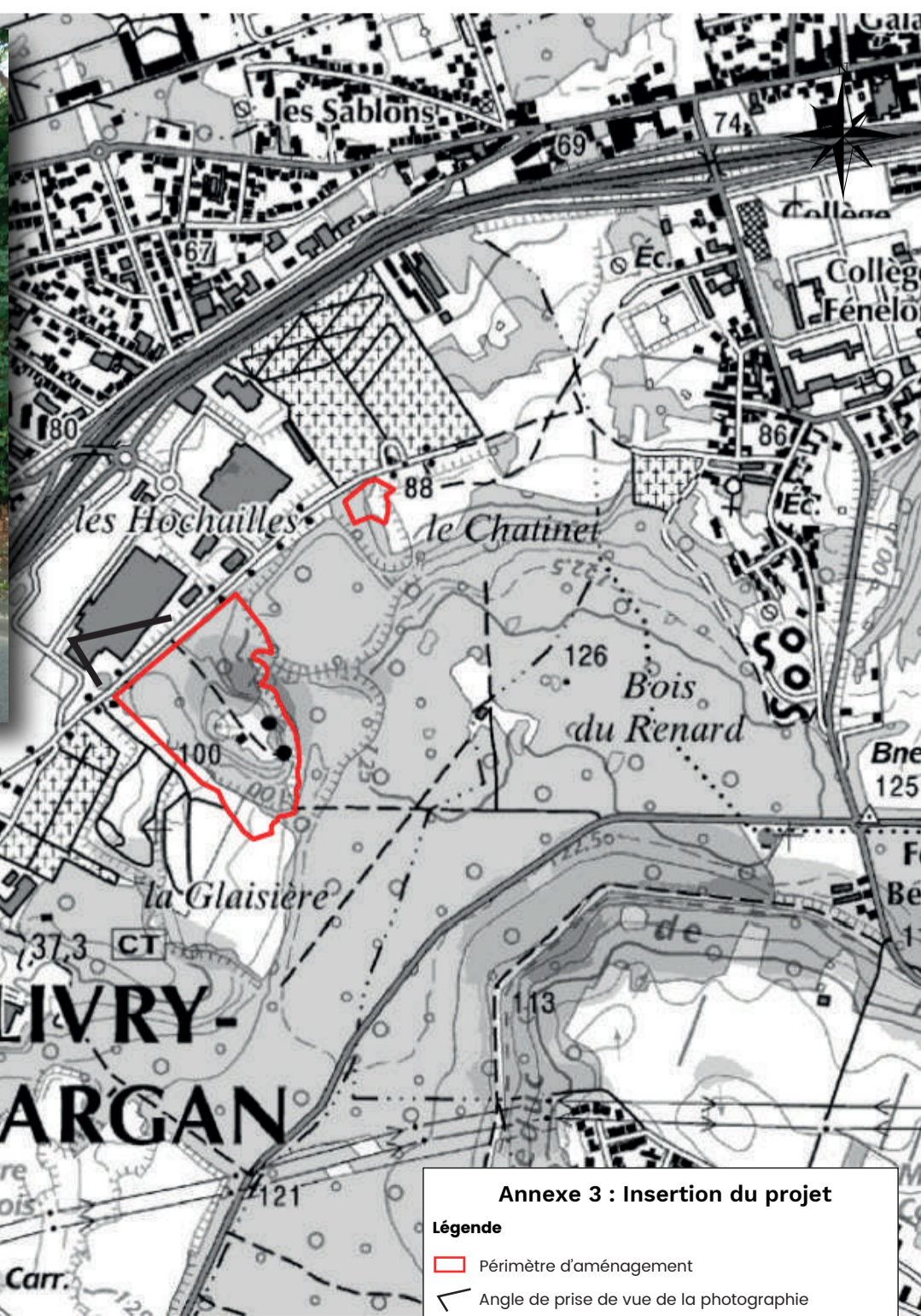
Légende 1:25 000

 Périmètre d'aménagement

Projet d'aménagement d'un parc naturel
Commune de Livry-Gargan (93)

Octobre 2021





1 : 10 000

Annexe 3 : Insertion du projet

Légende

- Périmètre d'aménagement
- Angle de prise de vue de la photographie

Projet d'aménagement d'un parc naturel
Commune de Livry-Gargan (93)

ECT

Octobre 2021



Plan du projet

Légende

1/2000

-  Périètre d'aménagement
-  Zones boisées
-  Zones enherbées
-  Zone humide
-  Arbres isolés
-  Courbe de nivellement
-  Cheminement
-  Front de taille conservé
-  Belvédère
-  Fossé



Annexe 5 : Plan des abords du projet

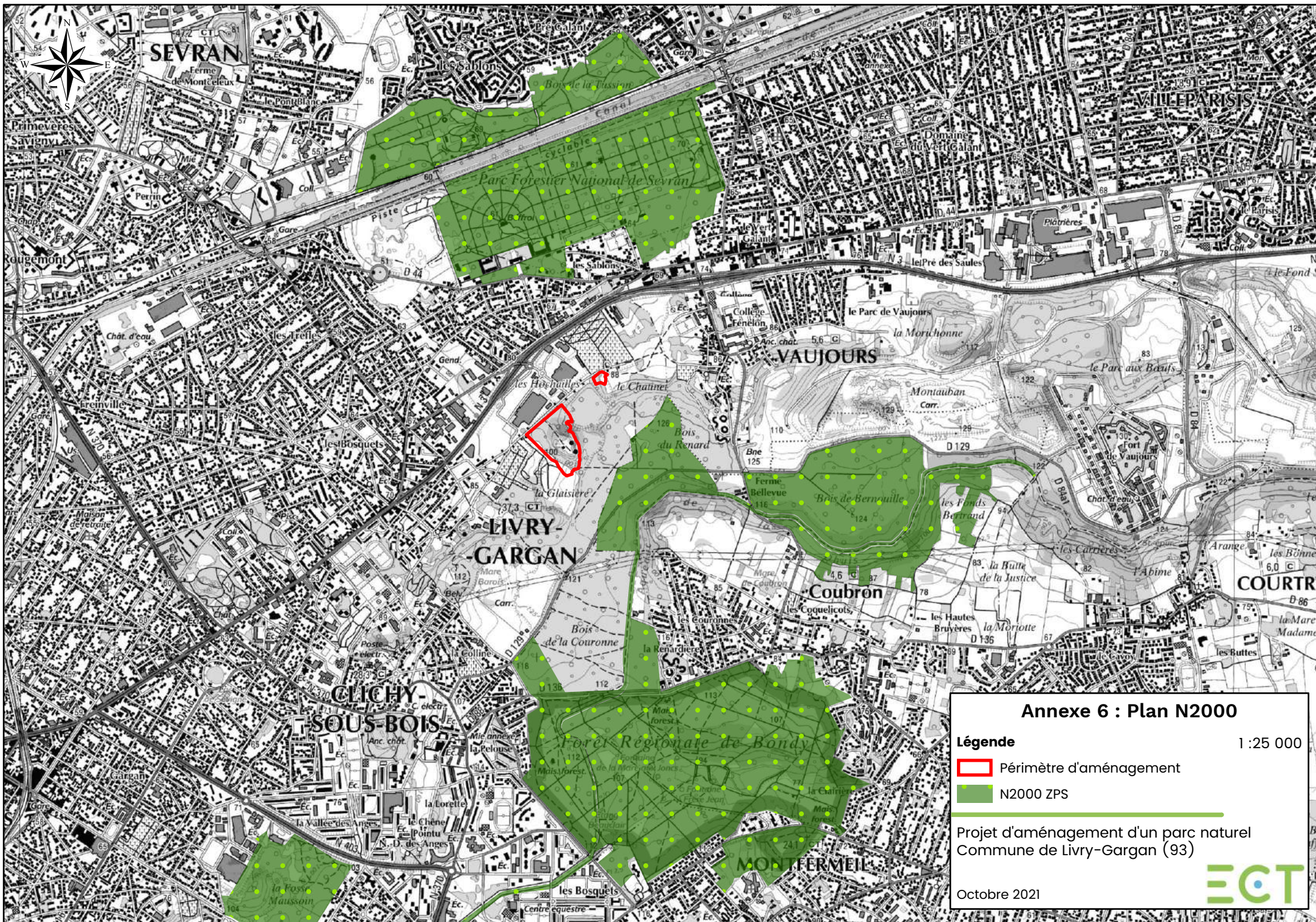
Légende 1 : 2500

- Périmètre d'aménagement
- Périmètre de 100 m
- Courbes topographiques initiales (m NGF)

Projet d'aménagement d'un parc naturel
Commune de Livry-Gargan (93)

ECT

Octobre 2021



PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT A LIVRY-GARGAN

Le projet porté par la société ECT sur la commune de Livry-Gargan concerne l'aménagement d'anciennes carrières non remises en état, faisant l'objet de dépôts illégaux de déchets, en un parc naturel. L'intention est de remodeler un site aujourd'hui dégradé et dangereux afin d'y permettre le développement et la diversification des milieux naturels, ceci en valorisant la mémoire du lieu.

Les terrains du projet, ayant fait l'objet d'une activité extractive, présentent un risque de sécurité et de stabilité du fait du front de taille existant.

Le projet de réaménagement de ce site délaissé vise ainsi à évacuer les déchets (de nature variée : ordures ménagères, déchets de démolition, pneus...) présents vers des filières adaptées grâce à l'action d'entreprises en insertion, avant de sécuriser le site en le remodelant par apports de matériaux inertes et de le renaturer avec la restauration d'espaces naturels (végétalisation du site).

Les apports représentent un volume de 492 000 m³ de matériaux inertes conformes à l'article R.541-8 du Code de l'environnement. Ce projet porte sur une surface totale de 6,2 ha qui sera remodelée à partir de ces matériaux inertes, modifiant les écoulements d'eaux pluviales.

Le projet est soumis à examen au cas par cas pour l'évaluation environnementale au titre de la rubrique 39.b de l'annexe à l'article R.122-2 du code de l'environnement :

« 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement :

b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme est comprise entre 10 000 et 40 000 m². » → Projet soumis au cas par cas.

Sommaire

A.	Présentation du pétitionnaire.....	4
A.I	Renseignements administratifs	4
A.II	Présentation du groupe ECT	4
B.	Localisation du projet	6
B.I	Localisation géographique.....	6
B.II	Parcellaire du projet.....	7
B.III	Historique du site : un enjeu patrimonial	9
B.IV	Un état actuel dégradé et dangereux.....	9
C.	Présentation du projet d'aménagement du site	12
C.I	Le remodelage du site : pallier au risque de sécurité.....	12
C.II	Des espaces écologiques et pédagogiques.....	14
C.III	Les aménagements hydrauliques.....	14
D.	Gestion du chantier	15
D.I	Principes d'organisation du chantier.....	15
D.I.1	Durée du chantier.....	15
D.I.2	Phase préparatoire.....	15
D.I.3	Phases de remblaiement et d'aménagement.....	15
D.II	Gestion de l'évacuation de déchets.....	16
D.III	Gestion des apports de matériaux inertes.....	16
D.IV	Trafic et itinéraire des camions	17
E.	Aspects règlementaires	18
E.I	Au titre du Code de l'Environnement.....	18
E.I.1	Rubrique de la nomenclature EAU concernées par le projet.....	18
E.I.2	Evaluation environnementale	19
E.II	Au titre du Code de l'Urbanisme : Permis d'aménager	20

Figures

Figure 1 : Vue aérienne et parcellaire du projet.....	8
Figure 2 : Photographies de déchets présents sur le site.....	10
Figure 3 : Photographie d'une partie du front de taille.....	11
Figure 4 : Plan masse du projet.....	13
Figure 5 : Bassins versants à l'état projet (Source : Arana).....	18

Tableaux

Tableau 1 : Parcellaire du projet.....	7
Tableau 2 : Rubrique de la nomenclature Loi sur l'Eau concernée par le projet.....	19
Tableau 3 : Catégorie d'aménagement soumis à étude d'impact concernée par le projet.....	19

A. PRESENTATION DU PETITIONNAIRE

A.I Renseignements administratifs

Dénomination :	Enviro-Conseil et Travaux
Forme juridique :	S.A.S.U. au capital de 109 000 euros
Adresse du siège social :	D 401- Route du Mesnil Amelot 77230 Villeneuve sous Dammartin
N° de SIRET :	392 244 935 00020
N° de registre de Commerce :	392 244 935 R.C.S. MEAUX
Code APE :	3821 Z

Le signataire de la demande, représentant la société ECT, est M. Laurent MOGNO, Président de la société ECT Invest elle-même présidente de la société ECT.

A.II Présentation du groupe ECT

ECT inscrit sa croissance dans une stratégie d'économie circulaire : réutiliser les terres inertes des chantiers de la construction pour réaliser des projets d'aménagements utiles, concertés et durables.

Pour structurer son action, ECT a développé différents pôles d'expertise :

- Un pôle Développement qui a en charge la conception des aménagements en partenariat avec les Collectivités locales. ECT réalise des projets fondés sur la valorisation des terres excavées du BTP. Ces projets souhaitent contribuer positivement au développement environnemental et sociétal des territoires en transformant des terrains inutilisés, délaissés ou dégradés pour créer des espaces de nature, d'agriculture, de reboisement, de sports ou de loisirs. Protection de la biodiversité, lutte contre le réchauffement climatique, intégration des trames paysagère, renforcement des liens entre les urbains et la nature, développement de la pratique du sport, sont les vecteurs de conception de nos aménagements.

- Un pôle Environnement qui répond au besoin d'ingénierie environnementale et à l'exigence de traçabilité des terres de ses clients du BTP et du Grand Paris Express.
- Un pôle Exploitation qui a en charge la réception des terres, leur mise en œuvre et l'exécution des travaux d'aménagement.

Les services Exploitation et Développement et des sites en activité d'ECT sont certifiés ISO 14001.

Chiffres-clés :

- Créée en 1998
- 190 collaborateurs
- Une quinzaine de sites en exploitation en Ile-de-France
- 15 millions de tonnes de matériaux excavés traités / an
- Entre 10.000 Et 30.000 arbres plantés / an
- 500 enfants accueillis sur nos sites

B. LOCALISATION DU PROJET

B.I Localisation géographique

Le projet d'aménagement porté par ECT est situé sur la commune de Livry-Gargan, dans le département de Seine-Saint-Denis (93), aux lieu-dits « Georges Pompidou » et « Le Chatinet ».

Il est ainsi localisé au nord-est du territoire communal.

Les terrains concernés par le projet présentent deux zones géographiquement distinctes :

- Une partie de 5,9 ha ayant été support d'une activité extractive pour le gypse, d'où résulte le front de taille, et dégradée par de nombreux déchets ;
- Une partie de 0,3 ha, en continu de la sortie de secours de la carrière PLACOPLATRE de Vaujourn, ayant également été support d'une activité extractive.

L'environnement proche du site est constitué :

- D'espaces boisés au sud et à l'est ;
- Du parc communal Georges Pompidou à l'ouest pour la zone de 5,9 ha et d'espaces boisés pour la zone de 0,3 ha ;
- D'une zone commerciale au nord.

La route nationale N3 est située à proximité directe, à 500 m au nord du site, et le chemin de Vaujourn longe le site au nord.

Les habitations les plus proches sont à une distance de 577 m des terrains du projet.

B.II Parcelle du projet

Le tableau suivant détaille l'ensemble des parcelles concernées par le projet et les surfaces associées.

Tableau 1 : Parcelle du projet

Commune	Lieu-dit	Section	Numéro de parcelle	Surface cadastrale (m²)	Surface concernée par le projet (m²)
Livry-Gargan	Parc Georges Pompidou	D	276	72 274	14 537
Livry-Gargan	Parc Georges Pompidou	D	331	16 659	16 363
Livry-Gargan	Parc Georges Pompidou	D	216	177 442	6 164
Livry-Gargan	Parc Georges Pompidou	D	332	25 940	21 307
Livry-Gargan	Le Chatinet	D	213	41 097	3 391
TOTAL					61 762

La surface totale du projet de réhabilitation est de 61 762 m² soit environ 6,2 ha.

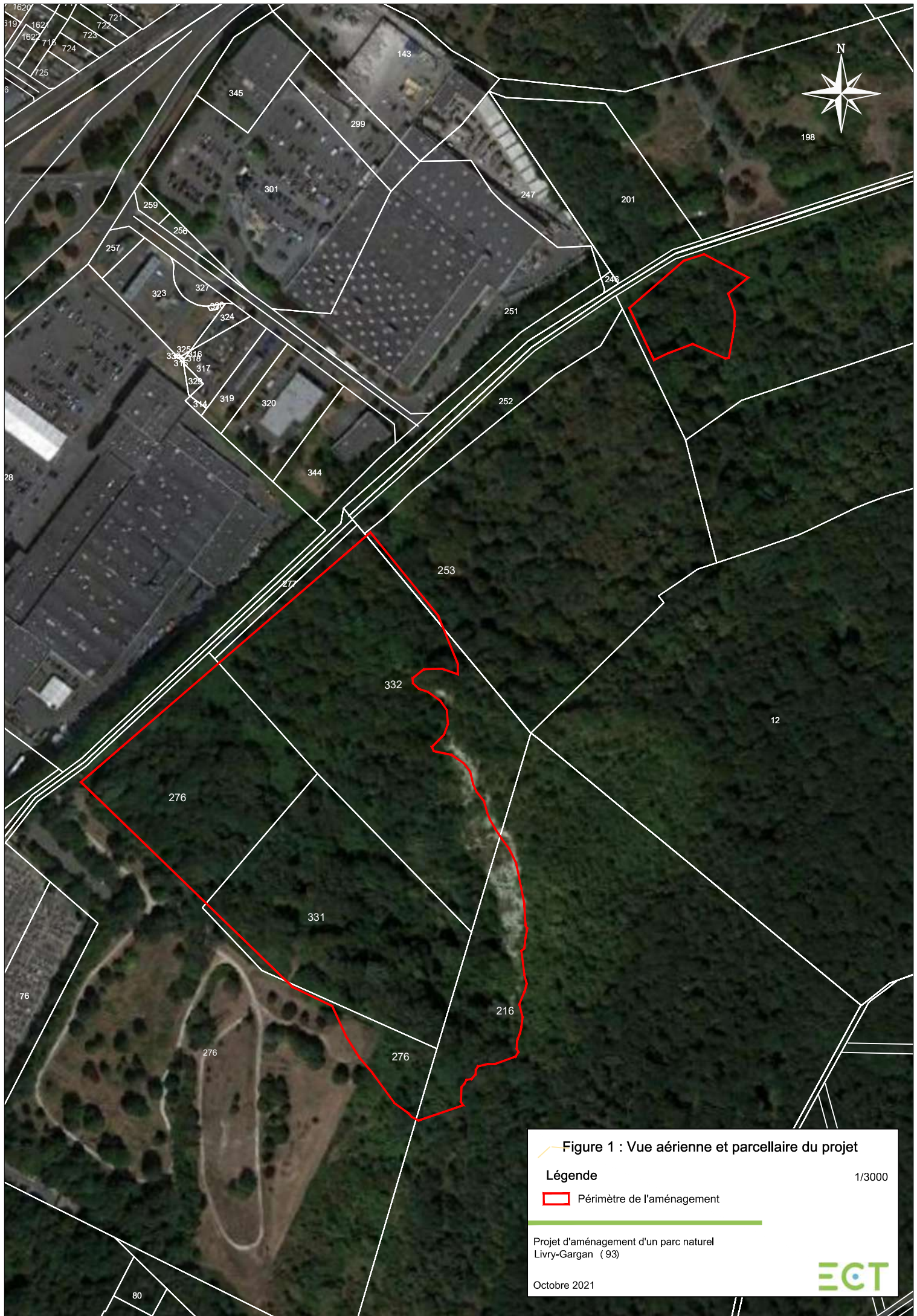


Figure 1 : Vue aérienne et parcellaire du projet

Légende 1/3000

Périmètre de l'aménagement

Projet d'aménagement d'un parc naturel
Livry-Gargan (93)

ECT

Octobre 2021

B.III Historique du site : un enjeu patrimonial

Le site a fait l'objet d'exploitation du sous-sol pour ses ressources en gypse. Des carrières souterraines et à ciel ouvert ont été exploitées dans ce secteur, de la moitié du XIX^{ème} siècle jusqu'en 1954. Plusieurs voies de chemins de fer étaient présentes : elles permettaient de transporter les matériaux en direction du Canal de l'Ourcq où ils étaient chargés sur des péniches. Des usines plâtrières étaient également présentes dans le secteur d'étude.

L'exploitation des carrières de gypse est un élément important de l'histoire industrielle de l'Île-de-France. Encore aujourd'hui, le bassin parisien représente près de 70% de la production de gypse française. Or, majoritairement exploitée en souterrain de nos jours, cette exploitation reste méconnue. Préserver des traces de cette activité, tout en rendant le site accessible sans danger, serait une opportunité de valoriser l'historique du site.

B.IV Un état actuel dégradé et dangereux

Le périmètre sud du projet est concerné par de nombreux dépôts illégaux de déchets (appareils électroniques, anciennes occupations illégales, déchets des travaux publics, etc.). L'espace est par ailleurs marqué par une topographie très accidentée et la présence d'un front de taille s'élevant jusqu'à 30 mètres de haut. Des galeries sont présentes dans le front de taille, vestiges de l'ancienne carrière.



Figure 2 : Photographies de déchets présents sur le site



Figure 3 : Photographie d'une partie du front de taille

C. PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DU SITE

C.I Le remodelage du site : pallier au risque de sécurité

Le remodelage du site porte sur une surface de 6,2 ha et atteint une altitude maximale de 113 m NGF. Il sera réalisé à la suite du nettoyage et du déboisement du site avec l'apport de matériaux inertes issus de chantiers locaux de terrassement.

Le site présentera donc une topographie allant progressivement se raccorder au front de taille existant de manière à en conserver les 8 derniers mètres.

Le volume projeté est de 492 000 m³.

Cet apport de terres inertes répond à plusieurs objectifs :

- Le renouvellement des zones dégradées afin d'obtenir un modelé cohérent ;
- La sécurisation du front de taille ;
- La prise en charge de l'évacuation des déchets qui sera réalisée en amont du remblaiement ;
- L'aménagement d'un parc naturel ouvert au public.

A l'issue du remblaiement, le projet prévoit la mise en place d'un substrat fertile (composé de compost et de terres inertes de fine granulométrie, répondant à la norme NF U 44-551) sur toute la surface du projet.



Plan du projet

Légende

1/2000

-  Périètre d'aménagement
-  Zones boisées
-  Zones enherbées
-  Zone humide
-  Arbres isolés
-  Courbe de nivellement
-  Cheminement
-  Front de taille conservé
-  Belvédère
-  Fossé

C.II Des espaces écologiques et pédagogiques

Ce lieu de transition entre zone urbaine et secteur naturel très riche possède de nombreux atouts en termes de création d'un espace dédié à la biodiversité et à la promenade. L'aménagement pourra concilier mise en valeur du front de taille, création d'habitats pour les chauves-souris, mise en place d'un réseau hydrographique en continuité avec celles présentes au sein du Bois de Bernouille ainsi que la réalisation de zones boisées en libre-évolution. Un promontoire dans la zone nord ainsi qu'un belvédère dans la zone sud permettront de donner une portée pédagogique à ces aménagements.

Il s'agit ici de raconter l'évolution d'un site support d'une activité industrielle vers un site dédié à la biodiversité et répondant aux enjeux de transition écologique. Les milieux naturels riches créés suite à l'activité extractive seront ainsi mis en valeur.

Le projet prévoit ainsi la plantation de 2,1 ha de milieux boisés qui recréeront une trame verte qualitative sur ce site, en continuité avec les boisements voisins. Des lisières arbustives seront mises en place. De plus, 3,1 ha de milieux herbacés ouverts seront créés, diversifiant les zones d'habitats naturels et d'alimentation pour la faune locale.

Les espaces ont donc été réfléchis et conçus de manière à recréer une diversité de milieux favorables à la biodiversité, tout en mettant en valeur l'histoire du site. Voici quelques mesures prévues :

- Mise en défend strict des secteurs attenants au futur observatoire positionné dans la zone nord du projet de manière à limiter l'impact sur les boisements ;
- Valorisation des galeries à l'aide de tunnels à chiroptères ;
- La mare centrale de récupération des eaux sera protégée par une clôture en ganivelles haute de 60 à 80 cm ;
- Conservation et sanctuarisation du front de taille sécurisé.

La configuration du futur parc limite naturellement l'accès aux espaces naturels. Une gestion différenciée permettra de structurer ces espaces : fauches différenciées, développement de lisières étagées, mise en place de bosquets et secteurs en libre évolution.

C.III Les aménagements hydrauliques

Le réaménagement du site prévoit la création d'ouvrages périphériques de gestion des eaux de ruissellement du site et de bassins versants amont, sous forme de fossés et bassins enherbés. Ces ouvrages ont été dimensionnés dans le cadre d'une étude hydraulique réalisée par ARANA.

Ils garantissent, grâce à leur fonction de stockage et d'infiltration, la transparence hydraulique du remblaiement projeté et la suppression du risque d'inondation lié aux écoulements d'eau issus de l'amont.

D. GESTION DU CHANTIER

D.I Principes d'organisation du chantier

D.I.1 Durée du chantier

Le chantier se déroulera en plusieurs phases réparties sur 2 années : Environ 6 mois de préparation avec notamment l'évacuation des déchets et le déboisement puis 18 mois de remblaiement et réaménagement du site.

D.I.2 Phase préparatoire

Les premiers mois du chantier seront dédiés au nettoyage du site et à la préparation pour les phases de remblaiement.

Cette première phase débutera par un déboisement sera réalisé sur 6,2 ha en période hivernale.

Elle se poursuivra par l'évacuation des déchets. Cette période de nettoyage est estimée à environ 2 mois.

En parallèle, des travaux d'aménagements de l'accès au site seront réalisés, avec une signalisation adaptée, afin de garantir la sécurité des usagers de la route lors de l'évacuation des déchets et des apports de matériaux inertes nécessaires à la réhabilitation du site.

A l'issue du retrait des déchets, des installations de chantier et des pistes internes seront mises en place, notamment pour la réception des matériaux inertes.

D.I.3 Phases de remblaiement et d'aménagement

Les apports de terres, le modelage et le réaménagement du site seront réalisés sur les 18 mois suivants.

Le réaménagement sera progressif lorsque le remblaiement sera achevé sur certaines zones du chantier, avec la mise en place d'un substrat fertile (à base de compost) et une végétalisation dans la foulée.

En amont de chaque phase de remblai, les fossés périphériques de gestion des eaux pluviales associés aux zones de remblai concernées seront réalisés.

D.II Gestion de l'évacuation de déchets

L'évacuation des déchets présents sur le site est prise en charge par la société ECT.

Cette évacuation vers des filières adaptées et agréées sera réalisée par une structure d'insertion.

D.III Gestion des apports de matériaux inertes

Le remodelage du site permettant notamment de sécuriser le talus très raide au niveau du front de taille sera réalisé avec des apports de terres inertes excavées issues de chantiers de terrassement et bâtimentaires locaux, par camions, pour un volume estimatif de 492 000 m³ sur une surface d'environ 6,2 ha.

Les matériaux admis sur le site seront conformes à l'arrêté ministériel concernant les matériaux inertes. L'article R.541-8 du Code de l'environnement définit un matériau comme inerte « s'il ne subit aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Les matériaux inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas, et ne produisent aucune réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine.»

Il s'agit ainsi exclusivement de terres excavées et dans une moindre mesure, d'un peu de gravats triés indispensables à la constitution des pistes provisoires de circulation des engins.

Les méthodes d'exploitation mises en œuvre par la société ECT, et en particulier les procédures d'acceptation et d'admission sur site des matériaux, garantissent la qualité et l'origine des matériaux inertes provenant sur site. Les contrôles et le suivi réalisés par la société ECT permettent d'attester de la qualité de ces matériaux.

La traçabilité mise en place (en amont et sur le site) est ainsi une priorité pour la société ECT afin d'assurer une gestion exemplaire des matériaux acceptés sur site.

L'ensemble des aménagements et équipement prévus lors du chantier permettra de garantir la sécurité du site et le contrôle strict de tout matériau admis sur le site. La mise à disposition d'équipements et engins de nettoyage assurera le maintien de la voirie dans un état de propreté.

Les apports de matériaux sur site se feront de 7h00 à 17h00 en journées ouvrées du lundi au vendredi. Le site sera fermé le week-end et les jours fériés.

D.IV Trafic et itinéraire des camions

Lors des apports de matériaux inertes, le trafic moyen est estimé à 100 camions par jour.

L'itinéraire d'accès au chantier a été défini de manière à limiter l'impact sur la circulation et d'éviter toute traversée de zones urbanisées. Les poids-lourds suivront ainsi, à l'aller et au retour, l'itinéraire suivant :

- Arrivée par la route nationale N3 ;
- Prendre l'avenue Pierre Courbetin puis le chemin de Vaujourns
- Accès direct depuis le chemin de Vaujourns.

L'accès au site du projet sera aménagé et fera l'objet d'une signalétique adaptée afin de sécuriser les entrées et sorties de camions.

E. ASPECTS REGLEMENTAIRES

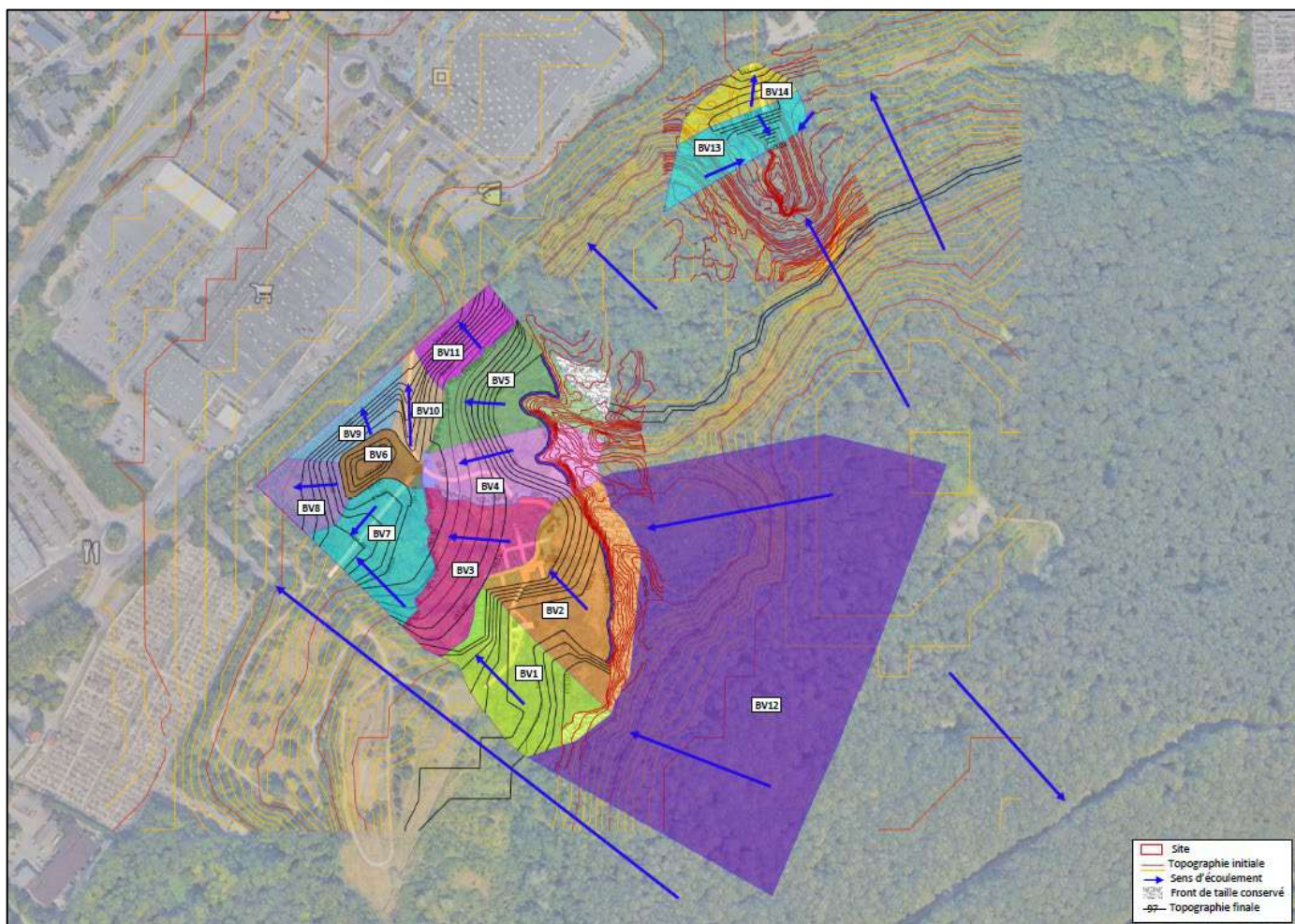
E.I Au titre du Code de l'Environnement

E.I.1 Rubrique de la nomenclature EAU concernées par le projet

La nomenclature comportant les rubriques définissant les Installations, Ouvrages, Travaux et Aménagements concernés et les seuils déclenchant les procédures figure à l'article R214-1 du code de l'environnement.

Le projet prévoit de collecter les eaux de ruissellement du site et des bassins versants situés amont dans des fossés et bassin végétalisés situés en périphérie du site du projet. Ces aménagements hydrauliques permettent une régulation de l'évènement centennal par infiltration des eaux de ruissellement et suppression des rejets vers l'aval. Le projet sera ainsi transparent hydrauliquement.

La superficie du projet est de 6,2 ha. Par ailleurs, le site draine également les eaux de plusieurs bassins versants amont dont la superficie totale est d'environ 14 ha (surface calculée par ARANA).



La seule rubrique de la nomenclature Loi sur l'Eau visée par le projet est la rubrique 2.1.5.0 détaillée dans le tableau suivant.

Tableau 2 : Rubrique de la nomenclature Loi sur l'Eau concernée par le projet

Rubrique	Libellé article R214-1 du CE	Niveau de procédure	Position du projet
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :	1° Supérieure ou égale à 20 ha	Autorisation
		2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha	Déclaration
			Le projet a une emprise de 6,2 ha, et des bassins versants amont d'environ 14 ha au total.

Le projet est donc soumis à déclaration au titre des articles L214-1 à 6 du code de l'environnement.

E.1.2 Evaluation environnementale

L'article R122-2 du code de l'environnement précise les projets soumis à évaluation environnementale. La rubrique 39 ci-dessous, extraite du tableau annexé à l'article précité, liste les éléments du projet susceptibles de relever de l'évaluation environnementale.

Tableau 3 : Catégorie d'aménagement soumis à étude d'impact concernée par le projet

CATÉGORIES de projets	PROJETS	
	soumis à évaluation environnementale	soumis à examen au cas par cas
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme supérieure ou égale à 40 000 m ² .	a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m ² .
	b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est supérieur ou égal à 10 ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme est supérieure ou égale à 40 000 m ² .	b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha , ou dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme est comprise entre 10 000 et 40 000 m ² .

Le projet prévoit une opération d'aménagement sur 6,2 ha. Le projet est ainsi soumis à la procédure de « cas par cas » au titre de la rubrique 39.

E.II Au titre du Code de l'Urbanisme : Permis d'aménager

Les exhaussements de terres inertes proposés seront réalisés sur une surface totale de 6,2 ha. Par ailleurs, ces exhaussements présenteront des hauteurs supérieures à 2 m.

Ils sont donc soumis à une procédure de Permis d'Aménager au titre du Code de l'Urbanisme.

Les exhaussements « dont la hauteur [...] excède 2 mètres et dont la superficie est supérieure ou égale à 2 hectares » sont en effet soumis à ce type de formalité.